



Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille treize et le mardi 26 novembre 2013

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune.

Etaient présents (22) : Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Maud URSULE (départ 21 heures), Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, , Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, ,

Etaient absents (8) : Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,

Etaient excusés(2) : Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Etaient représentés(1) : Henriette ALEXIS VAINQUEUR

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N°03-11-2013

Prise en charge de frais relatifs à l'édition d'un livre de photographies consacré au cimetière du bourg

Le Maire expose à l'assemblée,

Que par délibération en date du 10 octobre 2013, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'édition en quatre langues, par la ville, d'un livre de photographies d'art consacré au cimetière du bourg.

Délibération N°Approbation du projet de construction et plan de financement du gymnase de Morne à l'Eau Page 1



Il s'agit, de poursuivre la mise en œuvre de la politique de valorisation du patrimoine funéraire municipal. La réalisation de ce projet occasionnera la prise en charge de divers frais inhérents à l'édition, l'impression, au transport de l'ouvrage, ainsi que ceux relatifs à la supervision du tirage par un prestataire (relecture, bon à rouler).

Parmi ces frais, il est nécessaire qu'un contrat de cession de droits sur les photographies soit conclu avec Monsieur Philip DELOS, auteur des photographies. C'est une démarche, obligatoire au regard de la législation sur la propriété intellectuelle. Le contrat porte sur une série de 37 photos, pour une somme forfaitaire de 3.500€. Cette rémunération est assortie de la remise à titre gracieux de 200 exemplaires de l'ouvrage. Toutes les autres clauses stipulées dans un contrat de cession de droits d'exploitation rédigé par un avocat sont exposées dans le contrat joint en annexe.

Par ailleurs, s'agissant d'un livre destiné à être diffusé auprès du grand public, tant en Guadeloupe qu'à l'étranger, il convient d'en fixer le prix de vente. Compte tenu de l'ensemble des dépenses liées à la première parution de 1000 exemplaires, et à la nécessité d'en faire un objet accessible au plus grand nombre (résidents et visiteurs), le Maire propose que ce prix soit fixé à 28€.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Propriété Intellectuelle,

VU la délibération n°10-10-2013 relative à l'édition d'un livre d'art consacré au cimetière de Morne-à-l'Eau

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'acquérir 49 photographies représentant des vues du cimetière municipal du bourg de Morne-à-l'Eau près de Monsieur Philip DELOS, photographe, demeurant à 5 Résidence de l'Autre bord – 97160 – LE MOULE, afin de les utiliser pour l'édition et la commercialisation d'un livre pour la mise en valeur du patrimoine funéraire communal,

ARTICLE 2 : D'autoriser le maire à signer un contrat de cession de droits d'exploitation afin de définir les conditions dans lesquelles l'auteur cède à la collectivité ses droits de propriété intellectuelle sur les photographies, notamment ceux de les reproduire, de les représenter et de les commercialiser,

ARTICLE 3 : D'acquérir les droits d'exploitation moyennant la somme forfaitaire de 3.500€ pour les 49 photographies, dont 37 figureront dans le livre qui sera édité par la ville de Morne-à-l'Eau et la remise à titre gracieux de 200 exemplaires de cet ouvrage. Que les autres clauses stipulées dans un contrat de cession de droits d'exploitation type sont exposées dans le contrat joint à la présente délibération,

ARTICLE 4 : La ville de Morne-à-l'Eau prendra en charge tous les frais liés à l'édition, l'impression, au transport et à la supervision du tirage de l'ouvrage

ARTICLE 5 : De fixer le prix de vente du livre à 28€.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-l'Eau, le 30 décembre 2013

